

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 15 MARS 2018 à 20 h 30

Présents : LANIER - LAUMAIN - MUZY - CORGE - DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER
- BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER -
GUICHARD - NOTTET - KHIEU.

Monsieur MERCIER est représenté par Monsieur CORGE

Madame COMBRY est représentée par Madame MOREL PIRON

Absentes excusées : Mesdames LANET - BASSEVILLE

Absent non excusé : Monsieur VERNAY

Madame MOYER a été élue Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2018
2. Communauté de Communes de la Dombes : convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI)
3. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/2018

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/02/18, par 16 voix pour.

2. Communauté de Communes de la Dombes : convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI)

Arrivée de Monsieur Vernay.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les contrôles périodiques des Points d'Eau Incendie (PEI) sont effectués au titre de la police administrative de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) (article R.2225-9 du C.G.C.T.) et sont placés sous l'autorité du Maire.

Ces contrôles étaient préalablement effectués par les pompiers, mais le SDIS a informé les communes de l'arrêt de cette prestation.

Plusieurs communes ont exprimé le souhait de voir la Communauté de Communes de la Dombes prendre le relais du SDIS et assurer le contrôle périodique des PEI.

La Communauté de Communes de la Dombes, pour répondre à ce besoin des communes, a mis en place une structure en affectant des agents pour les contrôles et leur suivi administratif.

Il est précisé que la commune devra mettre à disposition du technicien de contrôle un employé de la commune.

Après avoir étudié la convention proposée par la Communauté de Communes de la Dombes et les différentes prestations proposées, les élus décident de ne pas adhérer au service proposé par la Communauté de Communes de la Dombes.

3. Informations diverses

Travaux parkings aux abords de la Mairie

Le Conseil départemental de l'Ain a demandé à ce que le modèle de pavés prévu pour l'aménagement de l'accessibilité du quai bus aux personnes à mobilité réduite soit changé.

Contentieux travaux hôtel de ville

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le calepinage des marches de l'escalier du parvis de la mairie sera refait par l'entreprise.

Des fentes sont apparues dans le béton désactivé du parvis de la mairie. L'entreprise propose d'injecter une résine sur toute la surface qui donnera un effet mouillé et qui colmatera les fentes.

Un devis doit être transmis par l'entreprise afin de transformer en escalier la pente poussette qui est trop raide.

Réunions publiques Communauté de Communes de la Dombes

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes de la Dombes organise 4 réunions publiques sur le projet de territoire.

Permis d'aménager

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis d'aménager pour la construction de 9 lots a été déposé, route de Villars.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie mardi.

Conseil d'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'école se réunira ce vendredi 16 mars.

Projet groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au bureau d'études de retravailler le projet.

Centre de Loisirs

Madame Stremmsdoerfer rappelle aux élus que l'AFREJ (Association Familles Rurales Enfance Jeunesse) viendra présenter ses missions pour accompagner éventuellement le Centre de Loisirs Utingeois, le mercredi 21 mars.

Réunion publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion publique annuelle d'informations aux utingeois aura lieu le mercredi 23 mai 2018 à 20 h 00 à l'espace Jean Vial.

Inauguration parkings abords de la mairie et Hôtel de Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du bâtiment rénové de l'hôtel de ville ainsi que les parkings aux abords de la mairie aura lieu le 20 juillet 2018, à l'occasion d'un concert gratuit de Cuivres en Dombes.

Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le 21 juin dans l'enceinte des remparts si le temps le permet, sinon à l'espace Jean Vial.

Jumelage Cantagallo / St Trivier

Monsieur le Maire informe que la signature du jumelage entre la ville de Cantagallo, en Italie, et Saint Trivier, aura lieu le 19 mai, en présence également des représentants bulgares de Byaga.

Gym volontaire

Une gym'rando est organisée par le club « gym volontaire » le dimanche 15 avril.

Bennes de tri route de Chatillon

Madame Nottet s'interroge sur le déplacement des bennes de tri route de Chatillon (suite aux travaux de déviation) vers la parcelle au chemin des rails, face à la propriété de Madame Artaud, car un arbre a été abattu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne sait pas. L'abattage de l'arbre n'est pas forcément lié au déplacement des bennes.

Extinction des lumières d'éclairage public la nuit

Madame Nottet demande où en est le projet d'extinction des lumières d'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire l'informe qu'il conviendra de réfléchir à cette possibilité pour que ce soit effectif d'ici fin 2018 début 2019.

Retraite aux flambeaux conscrits

Monsieur Corgé fait remarquer que pour des raisons de gestion de la circulation, il conviendrait de connaître et d'appliquer le tracé du défilé des chars lors de la retraite aux flambeaux.

Un circuit était pourtant défini mais il n'a pas été respecté. En conséquence, il était très compliqué pour les personnes qui géraient la circulation de bloquer les véhicules et de les dévier.

Monsieur Laumain souhaiterait qu'une décision soit prise au sein du Conseil Municipal (par arrêté du maire) pour imposer aux organisateurs de la retraite aux flambeaux un nombre minimum de 7 vigils pour assurer la sécurité au bal.

Sujet à traiter lors d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 h 00.